



Règlement intérieur NGX esport tour #1

Ce règlement s'applique à toute personne visitant ou participant à NGX esport Tour.

Avertissement concernant les risques d'épilepsie et les précautions à prendre lors de l'utilisation d'un jeu vidéo

Certaines personnes sont susceptibles de faire des crises d'épilepsie ou d'avoir des pertes de conscience à la vue de certains types de lumières clignotantes ou d'éléments fréquents dans notre environnement quotidien. Ces personnes s'exposent à des risques lorsqu'elles regardent certaines images télévisées ou lorsqu'elles jouent à certains jeux vidéo. Ces phénomènes peuvent apparaître alors même que le sujet n'a pas d'antécédent médical ou n'a jamais été confronté à une crise d'épilepsie.

Si vous-même ou un membre de votre famille avez déjà présenté des symptômes liés à l'épilepsie (crise ou perte de conscience) en présence de stimulations lumineuses, veuillez consulter votre médecin avant toute utilisation.

Nous conseillons aux parents d'être attentifs à leurs enfants lorsqu'ils jouent avec des jeux vidéo. Si vous-même ou votre enfant présentez l'un des symptômes suivants : vertige, trouble de la vision, contraction des yeux ou des muscles, perte de conscience, trouble de l'orientation, mouvement involontaire ou convulsion, veuillez immédiatement cesser de jouer et consulter un médecin.

PRECAUTIONS A PRENDRE DANS TOUS LES CAS POUR L'UTILISATION D'UN JEU VIDEO :

- Ne vous tenez pas trop près de l'écran de télévision et aussi loin que le permet le cordon de raccordement.
- Evitez de jouer si vous êtes fatigué ou si vous manquez de sommeil.
- En cours d'utilisation, faites des pauses de dix à quinze minutes toutes les heures.

Venue des mineurs sur l'événement

Toute personne mineure non accompagnée devra, si elle désire participer à l'événement, fournir une décharge parentale accompagnée d'une copie de la carte d'identité des parents, dont un modèle est disponible sur le site internet de la manifestation.

Article 1 : Accès aux salles

En vue de respecter le principe de distanciation et compartimenter l'événement NGX esport tour dans l'application des gestes barrières il est acté que :

- Le public n'aura pas accès à la zone tournois situé dans la « salle des coffres ». Seuls les participants inscrits aux tournois pourront accéder à cette zone.
- Les participants aux tournois auront accès à « la salle des coffres » et « l'agora ». Ils n'auront accès qu'à leur zone tournois. L'accès sera réglementé par un badge fourni à l'accueil
- Les accompagnateurs pour la zone tournois pourront être tolérés selon la capacité d'accueil de la salle et si les organisateurs estiment que les conditions sanitaires le permettent. Un badge accompagnateur sera fourni à l'accueil.
- L'ensemble des visiteurs et participants s'engagent à respecter les gestes barrières en vigueur sur site :
 - o Port du masque obligatoire et permanent
 - o Respect des distances, pas de contact physique
 - o Utilisation du gel hydro alcoolique disponible sur site
 - o Respect des sens de circulation
 - o Consommation dans la zone bar

Ces différentes règles seront précisées et affinées sur l'événement, merci de les respecter pour la sécurité de tous.

Le visiteur ou le participant s'assurera de laisser les lieux dans l'état où il les a trouvés à son arrivée.

Article 2 : Restauration sur place

Il est interdit aux joueurs de manger, boire et de détenir (consommer) de l'alcool dans la salle joueurs. Pour se restaurer un espace BAR est mis à disposition dans l'agora. Une tolérance pourra être appliquée pour les bouteilles d'eau.

Article 3 : Responsabilité

Les visiteurs et les participants sont responsables des dégradations qu'ils pourront occasionner à la salle ainsi qu'aux équipements mis à disposition par les différentes structures présentes sur l'événement. Toute dégradation constatée par les organisateurs engage la responsabilité de ses auteurs. Ils devront assurer le remboursement ou la réparation des dégradations et des pertes constatées. En outre, les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute personne perturbant le bon déroulement de la manifestation. Les participants devront informer les organisateurs de l'évènement de tout problème de sécurité dont ils auraient connaissance, tant pour les locaux que pour le matériel mis à disposition.

Article 4 : Retards pour les participants aux tournois

Le responsable de chaque tournoi peut fixer s'il le désire un délai maximum de retard pour une personne (ou une équipe) pour chaque phase du tournoi. Si passé ce temps elle n'est pas prête, elle est déclarée forfait. Le responsable du tournoi a le droit de modifier ce délai à la condition expresse d'avoir averti à l'avance toutes les personnes/équipes.

Article 5 : Exclusions

Toute personne ayant triché (ou participé à un système de triche) lors d'un tournoi sera exclue de la manifestation.

Article 6 : Litiges

En cas de litige, l'avis du responsable du tournoi sera décisif.

Article 7 : Réservation & Annulation

Le participant procèdera à la réservation de l'Événement sur le site internet en acceptant le tarif émis par NGX esport tour, à savoir 5€ par tournoi. Ce tarif est susceptible d'être révisé à tout moment. Ce faisant, le participant reconnaît explicitement son obligation de paiement. Le participant peut effectuer le règlement immédiatement par carte bancaire ou PayPal sur le Site <https://esport.nantesgamexperience.com>

Dans le cas d'une inscription sur place, le tarif d'inscription à un tournoi est majoré à 8€.

La réservation sera confirmée, par courrier électronique sur l'adresse courriel communiquée par le participant.

En cas d'annulation par le Client, quelle qu'en soit la cause, celui-ci sera redevable des frais de transaction égaux à 0,50cts du prix total TTC du billet tournoi joueur. Si l'annulation est faite moins de 7 jours avant le début de l'Événement, les frais d'annulation seront égaux à 100 % du prix total TTC de l'Événement. Le date du mail d'annulation envoyé par le participant fera foi pour calculer les frais d'annulation.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'événement ou un ou plusieurs tournois quelle qu'en soit la cause (sanitaire, organisationnelle, etc.). Il avertit au plus vite l'ensemble des participants de l'annulation. Dans ce cas, l'organisateur rembourse intégralement les droits d'inscription versé par le participant dans un délai de 60 jours sur le moyen de paiement utilisé lors de la réservation.

Article 8 : Lots / Cashprizes

S'agissant des lots, la responsabilité de l'Association organisatrice est strictement limitée à la délivrance des lots effectivement et valablement gagnés. L'Association organisatrice n'est ni fournisseur, ni vendeur, ni distributeur des lots (sa responsabilité étant limitée à l'acte juridique de leur délivrance) et n'endosse aucune responsabilité contractuelle relative au transport, au bon fonctionnement, à l'emploi, à la conformité aux normes auxquelles ils sont éventuellement soumis ou à la sécurité d'utilisation des lots attribués. L'Association organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction des gagnants concernant leurs lots.

L'association organisatrice se réserve le droit de toute modification (inversion, suppression ou ajout) sur les lots distribués.

Tout bénéficiaire de dotation de type lot et/ou cashprize a 6 mois après la date de fin de l'événement pour réclamer sa dotation à l'association organisatrice, passé ce délai toute dotation est considérée comme définitivement perdue et ne pourra plus être réclamée.

Âge minimum pour s'inscrire à un tournoi rémunéré :

- Un joueur participant à un tournoi récompensé par un cashprize doit avoir 13 ans minimum au moment du début du tournoi.
- L'âge du joueur doit respecter le PEGI du jeu du tournoi (<https://pegi.info/>).

- Attention : Si le joueur a entre 13 et 16 ans pendant le tournoi : le cashprize sera mis sous séquestre jusqu'aux 18 ans du joueur. Il peut cependant toucher des cartes cadeaux ou des prix (matériel...).
- A partir de 16 ans au moment du tournoi, le joueur peut toucher son cashprize directement.

Âge minimum pour s'inscrire à un tournoi avec lots :

- L'âge du joueur doit respecter le PEGI du jeu du tournoi (<https://pegi.info/>)

Article 9 : Droit à l'image

Le participant ou son ayant droit donne autorisation à l'association Frag'n Fun (NDLR La Boîte à Pixels) ou ses représentants de capter par tout moyen son image et de l'utiliser notamment aux fins de :

- Réalisation d'albums photos des événements organisés par l'association
- Réalisation de films ou spots des événements organisés par l'association
- Réalisation d'affiches ou de visuels
- Publication en ligne des productions audiovisuelles

Le participant ou son représentant légal ne pourra s'opposer à la diffusion de représentation de son image ni à l'utilisation de son nom comme élément de légende. La présente autorisation est donnée pour dix ans. Elle est consentie gracieusement et ne donnera lieu à aucune rémunération. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à l'Association Frag'n Fun.

Chaque utilisateur reconnaît :

- Avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité arrêtées et s'engage à les respecter
- Avoir constaté l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction d'incendie et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours

Il est interdit :

- De procéder à des modifications sur les installations existantes
- De bloquer les issues de secours
- D'utiliser les locaux à des fins auxquelles ils ne sont pas normalement destinés